



COMITÉ CONSULTATIF AT-LARGE

FR

AL/ALAC/ST/1210/4rev1
TEXTE ORIGINAL : anglais
DATE : 3 janvier 2011
STATUT : VERSION FINALE

Déclaration ALAC

Sur la version préliminaire du rapport final sur les aspects politiques concernant l'introduction des TLD IDN d'un seul caractère

Introduction

Par le personnel de l'ICANN

La déclaration sur la version du rapport final sur les aspects politiques concernant l'introduction des TLD IDN d'un seul caractère a été initialement ébauchée par James Seng, membre du comité consultatif At-Large et publié le 12 décembre 2010.

La première révision de cette déclaration (document ci-joint) intègre des modifications suggérées par les membres du comité exécutif de l'ALAC.

Le 24 décembre, le Président du comité consultatif At-Large (ALAC), Olivier Crépin-Leblond, a demandé au personnel d'At-Large de lancer un vote ALAC en ligne de cinq jours sur le document.

Le vote en ligne a pris fin le 28 décembre et a eu pour résultat l'approbation de la déclaration par l'ALAC par 13 votes à 0. Edmon Chung s'est abstenu de voter du fait de sa participation préalable à l'élaboration de la version préliminaire du rapport final sur les aspects politiques concernant l'introduction des TLD IDN d'un seul caractère.

Vous pouvez consulter les résultats complets du vote sur :

<https://www.bigpulse.com/pollresults?code=1508Z3mi38mH3YDdc5Nyb5hh>

Le 3 janvier 2011, le personnel d'At-Large a soumis la déclaration à la consultation publique sur la version préliminaire du rapport final sur les aspects politiques concernant l'introduction des TLD IDN d'un seul caractère au nom du comité consultatif At-Large.

(Fin de l'introduction)

La version originale du présent document est rédigée en anglais et est disponible sur www.atlarge.icann.org/correspondence. En cas de différence d'interprétation entre une version non anglaise de ce document et le texte original, ce dernier prévaudra

Déclaration ALAC sur la version préliminaire du rapport final sur les aspects politiques concernant l'introduction des TLD IDN d'un seul caractère

Le 10 décembre 2010, le groupe de travail conjoint sur l'IDN du ccNSO et du GNSO (JIG) a publié la [version préliminaire du rapport final](#) sur les aspects politiques de l'introduction des TLD IDN d'un seul caractère pour consultation publique.

Après avoir examiné le rapport, l'ALAC a le plaisir d'exprimer les commentaires suivants :

Le 10 mai 2010, l'ALAC a proposé [la déclaration ALAC sur les questions d'IDN](#). Dans cette déclaration, nous affirmons expressément penser que "chaque culture et chaque langue est unique" et que "les IDN sont une question complexe qui diffère d'une langue à l'autre et d'une culture à l'autre".

De nombreuses langues du monde utilisent des scripts dans lesquels des mots complets sont représentés par un seul caractère. C'est le cas par exemple du chinois. C'est pourquoi nous soutenons la recommandation préconisant que les IDN de premier ou de deuxième niveau d'un seul ou de deux caractères ne soient pas limités en général mais qu'ils soient examinés au cas par cas.

Nous estimons qu'une commission d'évaluation des IDN pourrait être créée afin d'examiner les candidatures aux IDN composés d'un seul ou de deux caractères. La commission d'évaluation des IDN devrait être composée d'experts dans ce domaine et de représentants de la communauté. La commission d'évaluation des IDN pourrait également offrir son aide lors de l'examen de ccTLD IDN sujets à controverse, comme par exemple la demande de la Bulgarie pour le code pays .бг.

Avec notre réseau de 129 structures At-Large de par le monde, ALAC est en contact avec des milliers d'utilisateurs Internet dans 106 pays et territoires, dont certains réclament des IDN d'un seul caractère, comme - entre autres - en Chine, au Japon ou en Corée, et qui seraient ravis de proposer des représentants à la Commission d'évaluation des IDN.

De plus, nous avons remarqué que le JIG travaille sur des variantes TLD IDN. Comme indiqué dans notre déclaration de mai 2010, nous encourageons l'ICANN à gérer les questions d'IDN en agissant au niveau mondial pour s'adapter à la demande locale. Nous estimons que les variantes TLD IDN sont d'une importance primordiale pour certaines communautés dans le monde, et nous encourageons le JIG à accomplir son travail aussi vite que possible.